

Positions des groupes de l'équipe responsable de l'EPDP

L'équipe responsable de l'EPDP est composée d'un certain nombre de groupes représentant les intérêts de segments de la GNSO ainsi que des comités consultatifs intéressés.

Notamment :

- Le Groupe des représentants des opérateurs de registre (RySG) de la GNSO : 3 membres + 3 membres suppléants ;
- Le Groupe des représentants des bureaux d'enregistrement (RrSG) de la GNSO : 3 membres + 3 membres suppléants ;
- Le Groupe des représentants des entités non commerciales de la GNSO (NCSG) : 3 membres + 3 membres suppléants ;
- Le Groupe des représentants des entités commerciales de la GNSO (CSG) :
 - L'Unité constitutive des utilisateurs commerciaux (BC) : 2 membres + 1 membre suppléant ;
 - L'Unité constitutive des représentants de la propriété intellectuelle (IPC) : 2 membres + 1 membre suppléant ;
 - L'Unité constitutive des fournisseurs de services Internet et de services de connectivité (ISPCP) : 2 membres + 1 membre suppléant ;
- L'ALAC : 2 membres + 2 membres suppléants ;
- Le SSAC : 2 membres + 2 membres suppléants ;
- Le GAC : 3 membres + 3 membres suppléants.

Les sections suivantes décrivent les positions adoptées par les différents groupes au début de l'EPDP (éventuellement par écrit et présentées lors de la première réunion).

Vous devez également prendre dûment en compte, en tant qu'extensions de ces déclarations, les « contributions initiales » à l'EPDP apportées par un certain nombre de groupes -

<https://community.icann.org/display/EOTSFGDR/Request+for+Early+Input+-+1+August+2018>.

ALAC

Déclaration

1. L'ALAC estime que l'EPDP DOIT être mené à bien et fera tout son possible pour y arriver.
2. Nous disposons d'une structure de soutien établie afin de garantir que ce que nous présentons ici est compris par notre communauté, intègre ses contributions et bénéficie de son soutien.
3. L'ALAC estime que les titulaires de noms de domaine individuels sont des utilisateurs et nous avons régulièrement travaillé en leur nom (comme pour le PDP que nous avons lancé afin de protéger les droits des titulaires de noms de domaine à l'expiration de leurs domaines). Si les besoins des titulaires de noms de domaine diffèrent des besoins des 4 milliards d'internautes qui ne sont pas des titulaires de noms de domaine, les besoins de ces derniers ont la priorité. Nous pensons que le RGPD et cet EPDP présentent un tel cas de figure.
4. Bien que certains internautes consultent le WHOIS et ne seront pas en mesure de le faire dans certains cas à l'avenir, notre principale inquiétude concerne l'accès des tiers dont la mission consiste à assurer la sûreté et la sécurité d'Internet pour les utilisateurs, et cela implique de permettre aux organismes chargés de l'application de la loi, aux chercheurs en cybersécurité, aux individus intervenant dans la lutte contre la fraude en matière de noms de domaine, et à ceux qui aident à protéger les utilisateurs contre le hameçonnage, les logiciels malveillants, les courriers indésirables, la fraude, les attaques par DDOS, etc. de pouvoir travailler avec une réduction minimale de l'accès aux données du WHOIS. Le tout, bien évidemment, dans le respect des dispositions prévues par le RGPD.

Contributions initiales

<https://community.icann.org/download/attachments/90771202/ALAC%20Early%20Input.pdf?version=1&modificationDate=1535568273000&api=v2>

Principales préoccupations

Sous réserve des lois applicables en matière de vie privée, les individus chargés de la protection d'Internet et du renforcement de sa sécurité pour les utilisateurs finaux individuels via la réduction des courriers indésirables, de l'hameçonnage, de la fraude ainsi que des logiciels et sites web malveillants doivent pouvoir accéder rapidement à l'ensemble des données d'enregistrement disponibles afin de faciliter leur mission.

IPC

Déclaration

Notre objectif est simple : participer activement et de manière constructive et respectueuse à la définition d'une politique visant à mettre en place un système de RDS global satisfaisant les besoins de la communauté IP, dans le respect du RGPD.

Nous avons hâte, tous deux, de travailler en étroite collaboration et d'écouter, d'apprendre, de contribuer et de trouver des solutions permettant de remplir les objectifs et les missions, qui revêtent une grande importance, de ce groupe.

Contributions initiales

<https://community.icann.org/download/attachments/90771202/IPC%20Early%20Input%20on%20the%20Temporary%20Specification%20-%20September%204%2C%202018.pdf?version=1&modificationDate=1536144659000&api=v2>

Principales préoccupations

À l'heure actuelle, dans la plupart des cas, il est très difficile voire impossible d'identifier et de contacter les titulaires de noms de domaine soupçonnés d'utiliser des noms de domaine dans un but de violation des droits de propriété intellectuelle.

Dans le cadre de l'EPDP, l'objectif de l'IPC consiste à assurer que les résultats obtenus permettent de fournir en temps utile les données d'enregistrement de nom de domaine non publiques, ce qui est conforme aux lois relatives à la protection des données. Pour les demandeurs de confiance et accrédités, une telle fourniture de données doit être automatique et être ainsi assurée dans de brefs délais.

BC

Déclaration

Nos buts consistent à réaffirmer que la protection de la vie privée est un droit de l'homme, que le RGPD constitue un progrès, et qu'il existe des fins légitimes justifiant la mise à disposition d'ensembles de données dans certaines circonstances à des entités précises. Selon nous, ces buts compatibles peuvent être atteints dans le cadre de cette élaboration de politiques.

Contributions initiales

<https://community.icann.org/download/attachments/90771202/BC%20Early%20Input%20to%20EPDP%20on%20GDPR%20Temp%20Spec.pdf?version=1&modificationDate=1535751424000&api=v2>

Principales préoccupations

Sous réserve des limites fixées par les lois applicables en matière de vie privée, doit être instauré un mécanisme permettant d'avoir accès aux données d'enregistrement supprimées afin de s'attaquer aux problèmes suivants :

- fraudes et fraudes potentielles liées aux sites web d'entreprises ;
- protection des marques déposées ;
- cyberattaques.

Pour les enquêteurs accrédités, un tel accès doit être rapide et de préférence immédiat.

NCSG

Déclaration

[Le Groupe des représentants des entités non commerciales est] le seul espace au sein de l'écosystème d'Internet réservé spécifiquement à la défense d'intérêts non étatiques et non commerciaux. Nous représentons plus de 700 organisations à but non lucratif et individus souhaitant faire avancer les choses en matière de politique non commerciale au sein de l'ICANN, notamment le respect des droits de l'homme, la liberté d'expression et l'accès aux connaissances. Nos membres comprennent des universitaires, des groupes de défense des libertés civiles, des organisations religieuses, des groupes d'utilisateurs de logiciels libres, et des experts en TIC pour les organisations intervenant dans le domaine du développement.

Notre mission consiste à protéger et soutenir la communication et les activités non commerciales en ligne, tel que le permet le système des noms de domaine. Dans la lignée de cette mission, le NCSG participe à cet EPDP afin de veiller à ce que les droits fondamentaux des personnes physiques, lors de la collecte, du traitement et/ou de la divulgation de leurs données personnelles suite à l'enregistrement d'un nom de domaine gTLD, sont protégés par la politique définie par l'équipe responsable de l'EPDP, et que ces droits ne sont pas bafoués au détriment d'intérêts de tiers dans la mesure où ces droits sont protégés par le RGPD.

Contributions initiales

<https://community.icann.org/download/attachments/90771202/NCSG%20EPDP%20Early%20input.docx?version=1&modificationDate=1535420816000&api=v2>

Principales préoccupations

- Assurer le plein respect du RGPD tout en protégeant dans la mesure du possible les données des titulaires de noms de domaine.
- Réduire au maximum l'ajout de processus complexes et d'infrastructures tout en faisant en sorte, dans la mesure du possible, que les processus décisionnels relatifs à la vie privée restent au plus proche des personnes concernées.

RySG

Déclaration

L'objectif du Groupe des représentants des opérateurs de registre est de participer activement et en toute bonne foi à l'élaboration d'une politique de consensus répondant aux questions posées dans la charte de l'équipe responsable de l'EPDP.

Le Groupe des représentants des opérateurs de registre estime que toute politique de consensus élaborée par l'équipe responsable de l'EPDP doit prévoir un mécanisme clair de respect du RGPD, doit être raisonnable d'un point de vue commercial et pouvoir être mise en œuvre, doit prendre en compte les différences de nos modèles commerciaux et ne doit pas être un frein à l'innovation. Merci de nous avoir donné cette opportunité. Nous avons hâte de travailler avec l'ensemble des personnes intervenant sur cet EPDP.

Contributions initiales

<https://community.icann.org/download/attachments/90771202/Final%20RySG%20Early%20Input%20on%20TempSpec%20with%20App.%20C.pdf?version=1&modificationDate=1536355501000&api=v2>

Principales préoccupations

Dans le respect total des lois applicables en matière de vie privée :

- Minimiser les éventuels responsabilités, risques, initiatives et coûts de mise en œuvre ;
- Fournir un accès aux données d'enregistrement non publiques aux individus ayant des intérêts légitimes et justifiés du point de vue juridique.
- Protéger les données des titulaires de noms de domaine

RrSG

Déclaration

Sans surprise, les bureaux d'enregistrement ont, comme vous le savez, hâte de commencer. Nous avons, pour ainsi dire, beaucoup d'intérêts en jeu. En tant que parties contractantes, nous sommes aux avant-postes de certaines questions qui seront abordées par cet EPDP.

Je pense que nous sommes également tous d'accord pour dire que la spécification temporaire n'est pas parfaite. C'est une solution de fortune, une béquille, et je pense surtout que comme son nom l'indique, elle est temporaire, et le temps presse. Je pense donc que nous avons hâte de commencer afin de trouver une solution permanente. C'est faisable d'un point de vue technique et opérationnel, ce qui nous donne une certaine sécurité juridique, réduit les risques juridiques et répond aux avis consensuels de ce groupe de travail et de la communauté dans son ensemble.

Et c'est à peu près tout. Mais je pense que nous cherchons surtout à concrétiser le plus possible ce sur quoi nous sommes tombés d'accord, le plus vite possible, afin qu'on ait un peu de temps libre. Je pense qu'au sein de l'ICANN, nous formons une communauté soucieuse du respect des délais, et notamment dans le cas présent, je pense que le non-respect de l'échéance de la spécification temporaire serait probablement la seule possibilité d'échec de ce groupe de travail. Nous devons vraiment nous dépêcher et travailler le plus possible et le plus rapidement possible. Et j'ai hâte de travailler avec toutes les personnes impliquées dans ce processus.

Contributions initiales

Aucune

Principales préoccupations

Dans le respect total des lois applicables en matière de vie privée :

- Minimiser les éventuels responsabilités, risques, initiatives et coûts de mise en œuvre ;
- Fournir un accès aux données d'enregistrement non publiques aux individus ayant des intérêts légitimes et justifiés du point de vue juridique.
- Protéger les données des titulaires de noms de domaine

GAC

Déclaration

Le GAC salue cet EPDP et se réjouit de l'invitation à y participer qu'il a reçue. Le GAC estime que ce groupe a un rôle important à jouer pour le développement, dans le cadre des initiatives de l'ICANN et de la communauté, de ce qui pour le GAC devrait être un modèle global. Ce modèle global doit permettre d'accéder aux données du WHOIS non publiques pour les utilisateurs authentifiés ayant un intérêt légitime et proportionnel dans le respect du règlement général sur la protection des données de l'UE et d'autres législations relatives à la protection des données.

Le GAC a conscience du défi que devra relever ce groupe et est favorable à la tenue de discussions sur la proposition du président de maximiser l'efficacité et l'efficience de cette équipe. Le GAC met en place pour lui-même des procédures spéciales pour cet EPDP afin de pouvoir recueillir de manière efficace et en temps utile les avis de l'ensemble des parties prenantes gouvernementales concernées. Le GAC a nommé six représentants pour ce PDP qui devraient tous participer sur un pied d'égalité aux travaux de ce groupe, qu'ils soient membres ou membres suppléants de l'équipe responsable de l'EPDP. Dans le cadre de leur travail, ils bénéficieront du soutien de représentants gouvernementaux supplémentaires, d'experts et de conseillers.

Eu égard aux questions de fond sur lesquelles ce groupe sera amené à délibérer, entre autres, le GAC a souligné à plusieurs reprises dans ses principes relatifs au WHOIS de 2007 et ses avis du GAC ou lors des consultations de la communauté que le WHOIS ou les services d'annuaire de données d'enregistrement aidaient à défendre bon nombre d'intérêts en matière de politique publique. Dans toute la mesure du possible, le WHOIS doit être maintenu tout en assurant le respect total et en temps opportun du RGPD.

Enfin, il convient de noter que les commentaires du GAC sur le modèle intérimaire de conformité ainsi que les avis du GAC et les communiqués de l'ICANN60, l'ICANN61 et l'ICANN62 doivent être ajoutés à la liste de ressources qui a été diffusée par Kurt un peu plus tôt.

Contributions initiales

<https://community.icann.org/download/attachments/90771202/gac-early-input-epdp-5sep18-final.pdf?version=1&modificationDate=1536347235000&api=v2>

Principales préoccupations

- Dans toute la mesure du possible, le WHOIS doit être maintenu tout en assurant le respect total et en temps opportun du RGPD.

SSAC

Déclaration

Au nom du SSAC, nous sommes ravis de pouvoir participer à ces travaux. Au sein du SSAC, nous nous concentrons toujours sur des questions qui, selon nous, pourraient avoir un impact négatif sur la sécurité, la stabilité et la résilience et il en va de même pour ce processus. Les principaux objectifs de notre participation à cet EPDP sont de garantir que les problèmes de sécurité et de stabilité sont envisagés à la fois du point de vue des fournisseurs de données d'enregistrement et du point de vue de ceux qui les consomment ou y ont accès.

Nous croyons fermement qu'un système de données d'enregistrement correctement mis en œuvre permettra aux organismes chargés de l'application de la loi (incompréhensible), aux experts en sécurité et autres parties légitimes ayant des intérêts légitimes tels que prévus par le RGPD d'être en mesure de continuer à protéger Internet. En même temps, nous savons que si trop d'informations personnelles sont largement mises à disposition, c'est d'ailleurs un peu pour ça qu'on en est là aujourd'hui, plusieurs types de problèmes de sécurité se posent en ce sens où cela favorise les courriers indésirables et les logiciels malveillants et toutes sortes d'abus et nous ne voulons pas que le WHOIS ou le système de données d'enregistrement soit utilisé à mauvais escient.

Nous tiendrons bons sur les questions de sécurité et de stabilité mais nous voulons être sûrs que cela soit fait de façon à être utile à tout un chacun.

Contributions initiales

<https://community.icann.org/download/attachments/90771202/SSAC%20response%20EPDP.pdf?version=1&modificationDate=1535394521000&api=v2>

Principales préoccupations

- S'assurer à ce que les individus chargés de veiller à la sécurité et la stabilité d'Internet puissent continuer à adopter des mesures adéquates visant à protéger Internet dans le respect des limites fixées par le RGPD.
- Veiller à ne pas élaborer par mégarde une politique qui pourrait involontairement avoir un impact négatif sur la sécurité, la stabilité et la résilience d'Internet.